

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Nadia Bourgeois	Numéro de permis 2008626	Date d'inspection Le 05 avril 2022	
Nom de l'établissement Garderie l'Univers des Petits Papillons		Numéro de téléphone (506) 358-0112	
Adresse 4255 boulevard Des Fondateurs Saint-Isidore NB E8M 1G7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en avant-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.

- Les documents affichés à la porte sont conformes.
- Discussion avec l'exploitante afin de comprendre et bien utiliser les fiches de médicaments.
- Les médicaments sont rangés sous clé et sont hors de la portée des enfants.
- Pendant la surveillance du changement de couches, quelque point est vérifié en autre:
 - L'affichage, aux lieux réservés au changement des couches, la procédure applicable;
 - Vérification que chaque enfant appartenant un espace individuel est prévu pour les couches, les crèmes et les lingettes de chaque enfant.

Pendant ma surveillance les enfants étaient à l'extérieur à la recherche d'un arbre de pâques. J'ai aussi pu observer le lavage de main ainsi que le dîner des enfants.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 05 avril 2022

Date

original signé par
Nadia Bourgeois

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 05 avril 2022

Date